



On fume moins chez soi

Rubrique : actualités - Date : mercredi 15 février 2012

L'interdiction de fumer dans les lieux publics, et notamment au travail, imposée un peu partout en Europe ces dernières années, n'incite pas les fumeurs à se rattraper une fois rentrés chez eux. C'est la conclusion d'une étude menée dans quatre pays par la revue spécialisée Tobacco Control.

L'étude va plus loin en suggérant même que, dans certains cas, les fumeurs diminuent aussi leur consommation de tabac à domicile.

L'étude a été menée auprès de 4.634 fumeurs, en deux vagues : avant et après l'entrée en vigueur de la législation bannissant le tabagisme des lieux publics en Irlande, France, Allemagne et Pays-Bas. On s'interdit de fumer chez soi

Après la mise en oeuvre de la loi, le pourcentage de fumeurs s'interdisant de fumer au domicile a cru significativement dans les quatre pays, atteignant 25% en Irlande, 17% en France, 38% en Allemagne et 28% aux Pays-Bas.

L'étude a été effectuée par des chercheurs du Centre allemand de recherche sur le cancer à Heidelberg. Elle infirme l'hypothèse selon laquelle l'interdiction de fumer dans les lieux publics aboutirait à déplacer la consommation à la maison, avec le risque d'augmenter l'exposition de la famille à la fumée....

[source : francesoir.fr](http://francesoir.fr)